



COMMUNE DE GANDELU  
02810

# Zones d'Accélération des Energies Renouvelables (ZAE nR)



## Concertation Publique 12 au 29 novembre 2024

## **La Commune de GANDELU lance une concertation publique de 12 au 29 novembre 2024 pour la création de zones destinées à la production d'énergies renouvelables.**

### Loi APER

La loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 sur l'accélération des énergies renouvelables confère aux collectivités locales un rôle important dans l'implantation des projets d'énergies renouvelables. A échéance 2030, les énergies renouvelables (ENR) devront représenter 40 % de la production d'électricité en France.

Les communes doivent identifier des zones d'accélération propices aux installations d'énergies renouvelables afin de définir des zones prioritaires pour contribuer aux objectifs nationaux.

Ce travail se fait après concertation avec les administrés pour identifier où les communes souhaitent prioritairement voir des projets d'énergies renouvelables s'implanter.

Toutes les énergies renouvelables sont concernées : le photovoltaïque, le solaire thermique, l'éolien, l'hydro-électricité, le biogaz, la géothermie...

L'identification d'une ZAEnR ne présage pas obligatoirement de l'implantation d'un projet. Il s'agit simplement pour la commune de lister des zones potentielles de développement. Les propositions de ZAEnR sont remontées à la Préfecture.

Notons cependant que si nécessaire, des projets pourront toujours s'implanter en dehors de ces zones dès lors qu'ils seront conformes à la réglementation en vigueur.

## Concertation publique

La loi APER prévoit que les communes définissent, après concertation avec leurs administrés, de zones d'accélération où elles souhaitent prioritairement voir des projets d'énergies renouvelables s'implanter.

La Commune de Gandelu et le PETR-UCCSA (Union des Communautés de Communes du Sud de l'Aisne) ont établi ce document où apparaît une cartographie exhaustive des sites potentiels.

Les habitants de la commune ont jusqu'au 29 novembre 2024 pour faire remonter leurs remarques selon les modalités suivantes :

- Sur un registre mis à disposition du public à la mairie aux heures habituelles d'ouverture
- Par mail en envoyant leurs remarques à l'adresse : [mairie-de-gandelu@wanadoo.fr](mailto:mairie-de-gandelu@wanadoo.fr)

Le dossier contient :

- Un sous-dossier par filière présentant un potentiel sur votre territoire.

Certaines filières ne sont pas propices à un développement sur tous les territoires communaux. Dans ce cas, ce dossier ne contient pas de sous-dossier pour la filière ne présentant pas de potentiel sur le territoire communal.

Chaque sous-dossier contient :

- Une cartographie, à l'échelle de la commune, de la proposition de ZAER pour la filière portant le nom du sous-dossier.
- Les fichiers geojson de la filière portant le nom du sous-dossier, permettant d'importer la proposition de ZAER sur le portail national.

Le nom des sous-dossiers est expliqué ci-dessous :

1. **Agrivoltaïsme :**

Correspond à la proposition de ZAER pour la filière Agrivoltaïsme.

2. **Eolien :**

Correspond au ZAER à dessiner autour des éoliennes existantes.

3. **Géothermie :**

Correspond à la cartographie des plus gros consommateurs de chaud et de froid sur votre territoire pour lesquels il existe un potentiel pour la géothermie de surface. Cette proposition est très précise mais périlleuse à importer sur le portail.

4. **Géothermie Simplifiée :**

Correspond à la proposition de ZAER pour la filière de géothermie de surface. Cette proposition permet d'importer des cartographies simplifiées pour la géothermie.

5. **Méthanisation :**

Correspond à la proposition de ZAER pour la filière Méthanisation.

6. **PV au sol\_friche :**

Correspond à la proposition de ZAER pour la filière de Photovoltaïque au sol sur friche.

7. **PV\_ombrière\_inf\_1500m2 :**

Correspond à la proposition de ZAER pour la filière de Photovoltaïque en ombrière, de surface comprise entre 500m<sup>2</sup> et 1500m<sup>2</sup> (non concerné par la réglementation). Cette proposition ne prend pas en compte les contraintes patrimoniales (Sup\_AC).

8. **PV\_ombrière\_inf\_1500m2\_Hors\_Sup\_AC :**

Correspond à la proposition de ZAER pour la filière de Photovoltaïque en ombrière, de surface comprise entre 500m<sup>2</sup> et 1500m<sup>2</sup> (non concerné par la réglementation). Cette proposition est en dehors des contraintes patrimoniales (Sup\_AC).

#### **9. PV\_ombrière\_sup\_1500m2 :**

Correspond à la proposition de ZAER pour la filière de Photovoltaïque en ombrière, de surface supérieure à 1500m<sup>2</sup> (concerné par la réglementation). Cette proposition ne prend pas en compte les contraintes patrimoniales (Sup\_AC).

#### **10. PV\_ombrière\_sup\_1500m2\_Hors\_Sup\_AC :**

Correspond à la proposition de ZAER pour la filière de Photovoltaïque en ombrière, de surface supérieure à 1500m<sup>2</sup> (concerné par la réglementation). Cette proposition est en dehors des contraintes patrimoniales (Sup\_AC).

#### **11. PV\_Toiture\_Non\_Résidentielle\_sup\_500m2 :**

Correspond à la proposition de ZAER pour la filière de Photovoltaïque en toiture, de surface supérieure à 500m<sup>2</sup> et d'usage non-résidentiel (concerné par la réglementation). Cette proposition ne prend pas en compte les contraintes patrimoniales (Sup\_AC).

Cette proposition est très précise mais périlleuse à importer sur le portail.

#### **12. PV\_Toiture\_Non\_Résidentielle\_sup\_500m2\_Hors\_Sup\_AC :**

Correspond à la proposition de ZAER pour la filière de Photovoltaïque en toiture, de surface supérieure à 500m<sup>2</sup> et d'usage non-résidentiel (concerné par la réglementation). Cette proposition est en dehors des contraintes patrimoniales (Sup\_AC).

Cette proposition est très précise mais périlleuse à importer sur le portail.

#### **13. PV\_Toiture\_Hors\_Sup\_AC\_Simplifié :**

Correspond à la proposition de ZAER pour la filière de Photovoltaïque en toiture. Cette proposition est la version simplifiée de la proposition « PV\_Toiture\_Non\_Résidentielle\_sup\_500m2\_Hors\_Sup\_AC ». Cette proposition est en dehors des contraintes patrimoniales (Sup\_AC).

Cette proposition permet d'importer des ZAER simplifiées pour la filière photovoltaïque en toiture.

#### **14. PV\_Toiture\_Simplifié :**

Correspond à la proposition de ZAER pour la filière de Photovoltaïque en toiture. Cette proposition est la version simplifiée de la proposition « PV\_Toiture\_Non\_Résidentielle\_sup\_500m2 : ». Cette proposition ne prend pas en compte les contraintes patrimoniales (Sup\_AC).

Cette proposition permet d'importer des ZAER simplifiées pour la filière photovoltaïque en toiture.

#### **15. Récupération de Chaleur fatale :**

Correspond à la proposition de ZAER pour la filière de récupération de chaleur fatale.

#### **16. Reseau\_de\_chaleur :**

Correspond à la proposition de ZAER pour la filière Réseau de chaleur. Elle est donc une proposition commune pour la filière « Bois-énergie » et « Géothermie profonde ».

#### **17. Solaire Thermique :**

Correspond à la proposition de ZAER pour la filière Solaire Thermique. Cette proposition ne prend pas en compte les contraintes patrimoniales (Sup\_AC).

Cette proposition est très précise mais périlleuse à importer sur le portail.

#### **18. Solaire\_Thermique\_Hors\_Sup\_AC :**

Correspond à la proposition de ZAER pour la filière Solaire Thermique. Cette proposition est en dehors des contraintes patrimoniales (Sup\_AC).

Cette proposition est très précise mais périlleuse à importer sur le portail.

#### **19. Solaire Thermique Simplifié :**

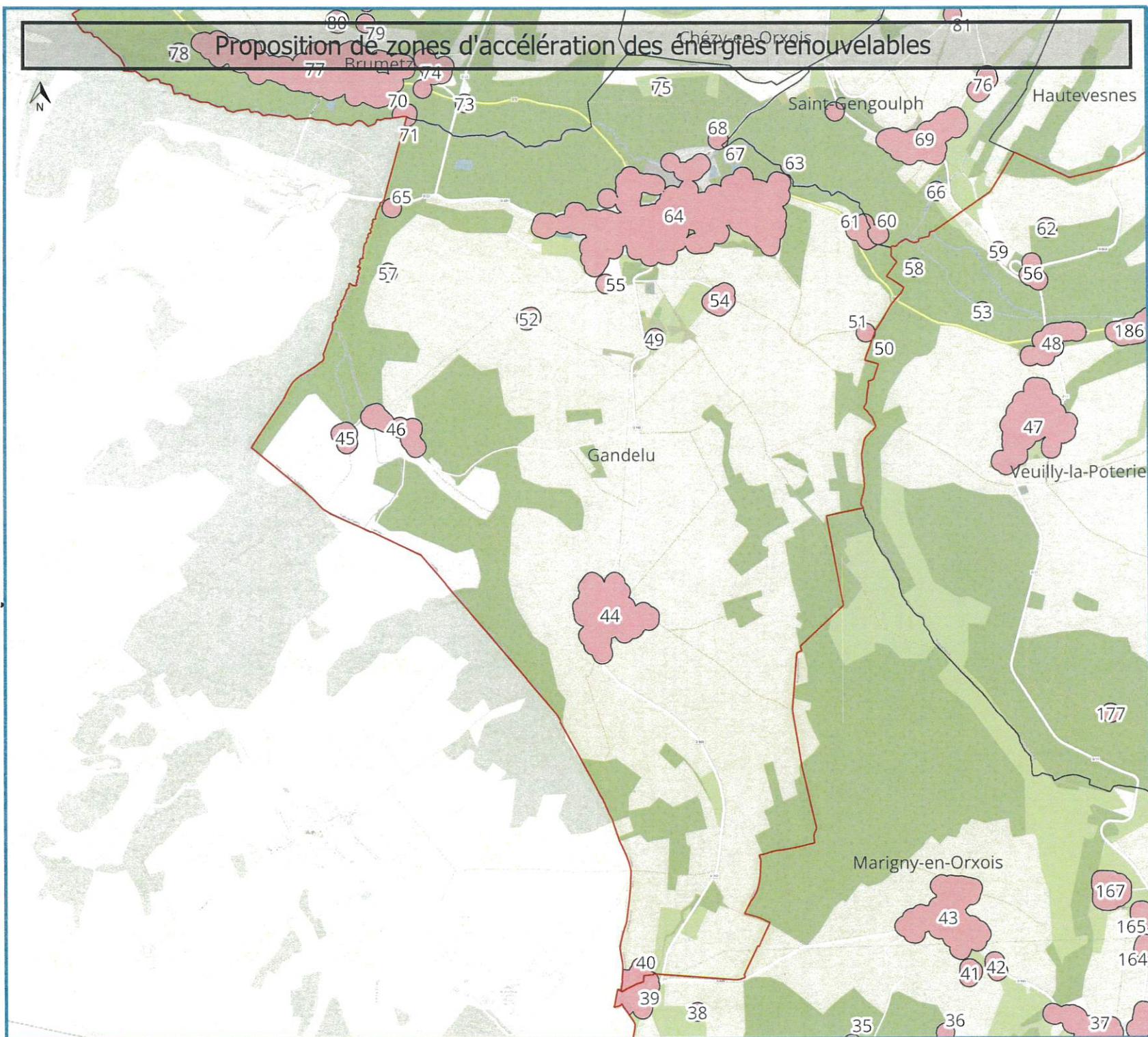
Correspond à la proposition de ZAER pour la filière de Solaire Thermique. Cette proposition est la version simplifiée de la proposition « Solaire Thermique : ». Cette proposition ne prend pas en compte les contraintes patrimoniales (Sup\_AC).

Cette proposition permet d'importer des ZAER simplifiées pour la filière Solaire thermique.

#### **20. Solaire\_Thermique\_Hors\_Sup\_AC\_Simplifié :**

Correspond à la proposition de ZAER pour la filière de Solaire Thermique. Cette proposition est la version simplifiée de la proposition « Solaire\_Thermique\_Hors\_Sup\_AC ». Cette proposition est en dehors des contraintes patrimoniales (Sup\_AC).

Cette proposition permet d'importer des ZAER simplifiées pour la filière Solaire thermique.



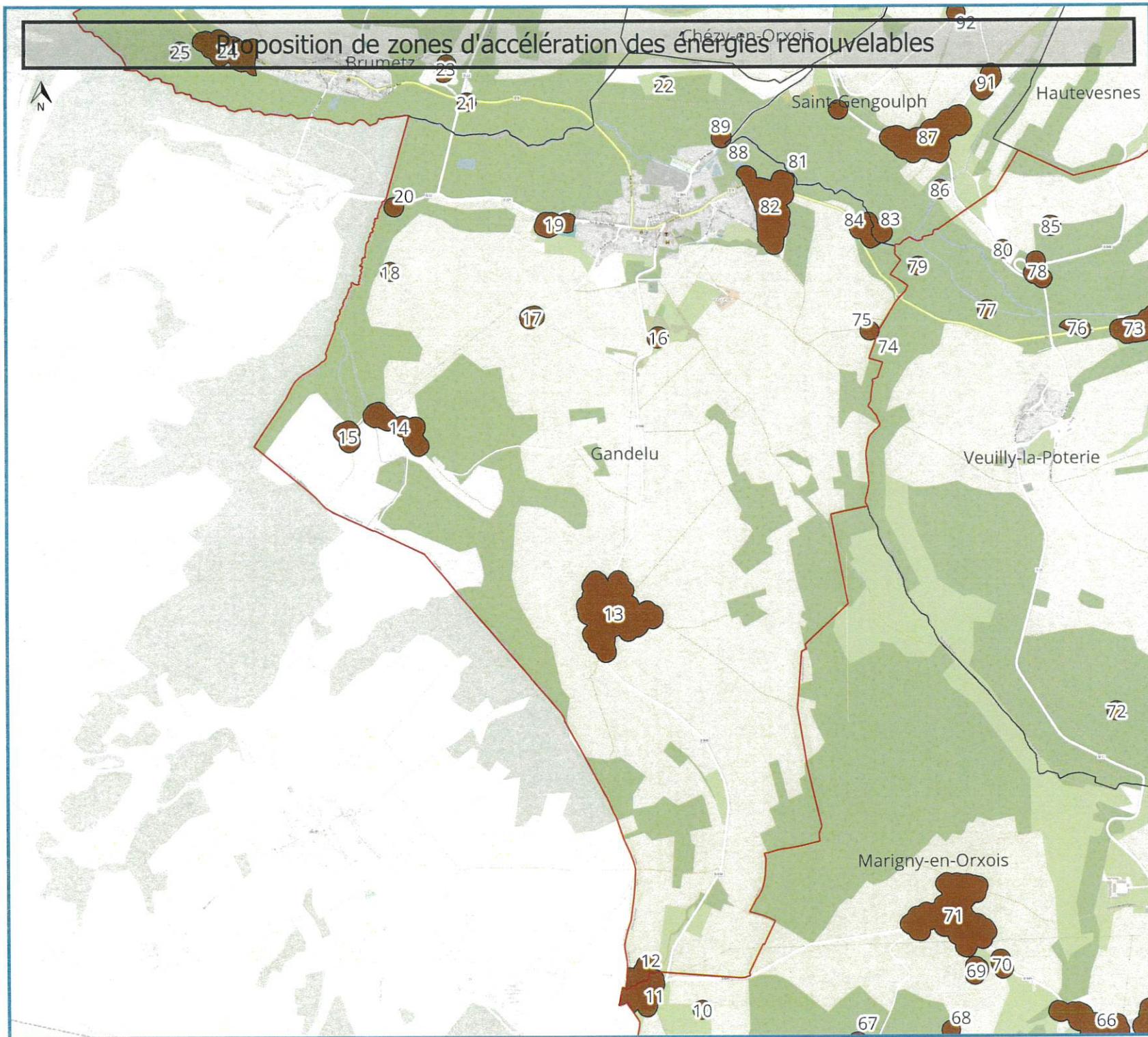
Proposition de zones d'accélération des énergies renouvelables



- Administratif**
- PÉTR- UCCSA
  - Commune
  - Calque Département
- ZAER**
- Géothermie**
- Simplifiée**
- ZAER proposée

Fond de carte : OSM

Source : BL évolution  
 ZAER - PÉTR UCCSA  
 Juin 2024



25 Proposition de zones d'accélération des énergies renouvelables



Administratif

PÉTR- UCCSA

Commune

ZAER

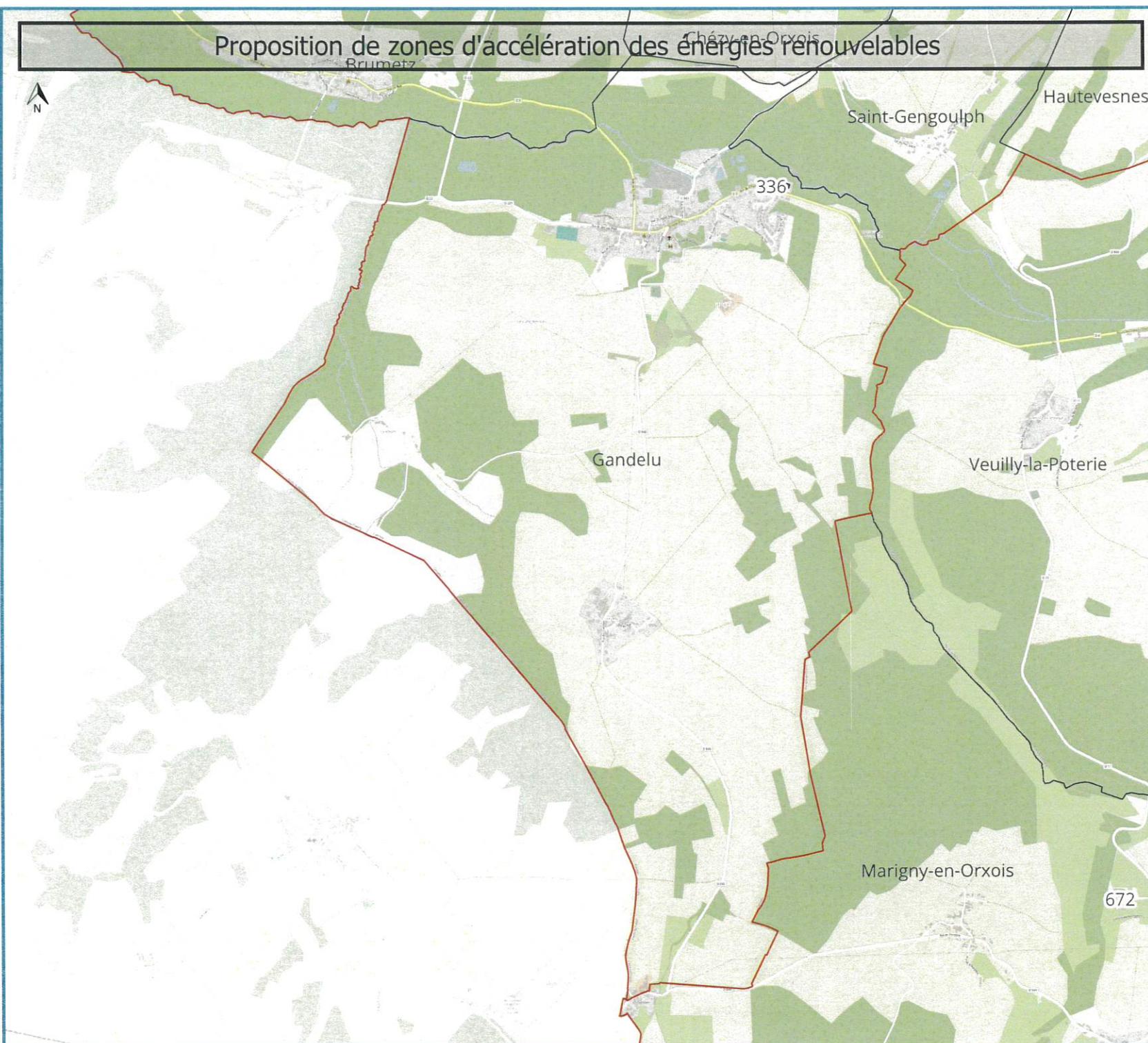
Toitures simplifiée, hors contraintes patrimoniales

ZAER proposée pour PV TOiture ou Solaire Thermique

Fond de carte : OSM

Source : BL évolution  
ZAER - PÉTR UCCSA  
Juin 2024

## Proposition de zones d'accélération des énergies renouvelables



### Administratif

PÉTR- UCCSA

Commune

### ZAER

PV\_toiture

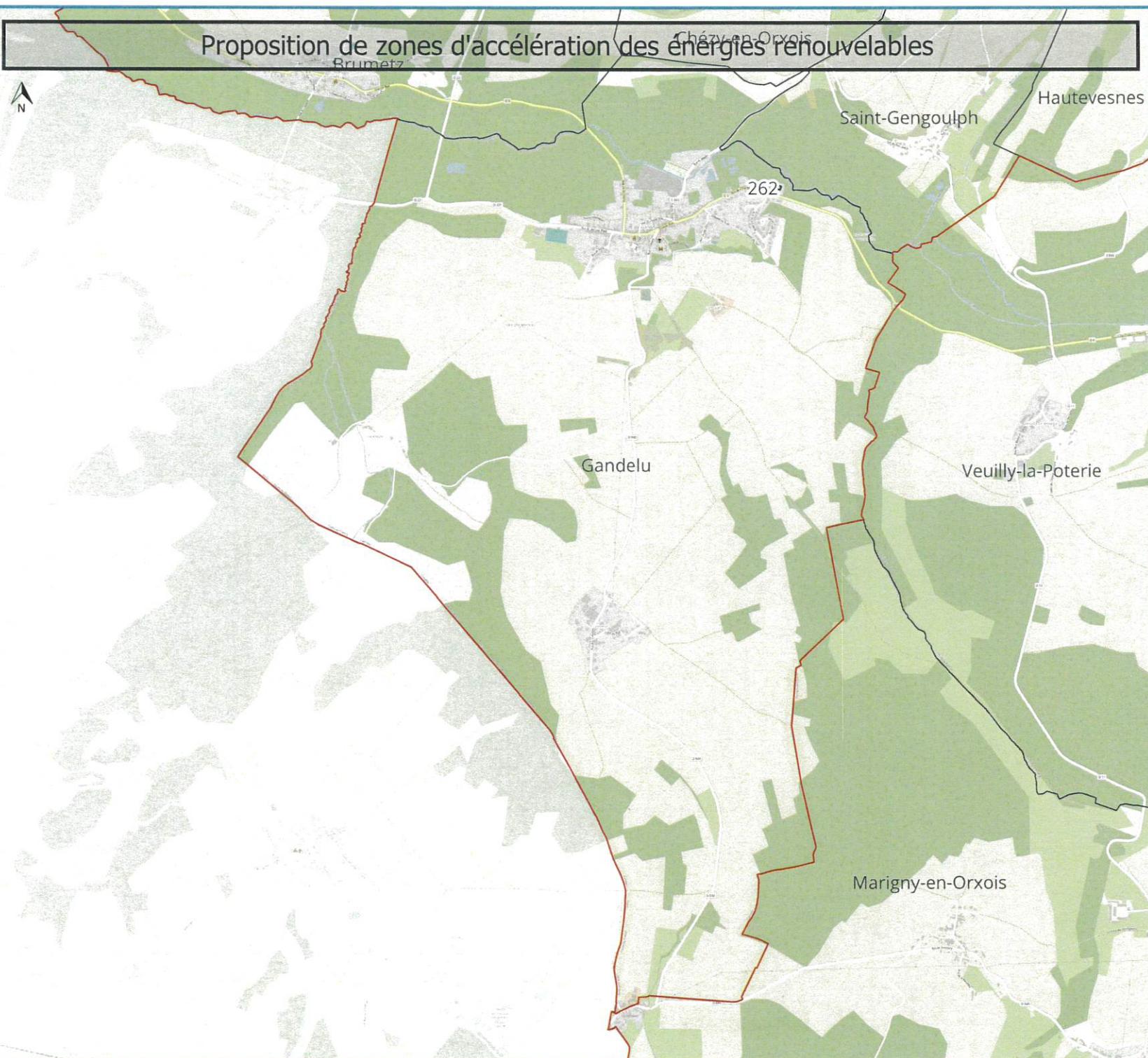
Sans prise en compte des  
contraintes patrimoniales

Toitures non-résidentielles  
> 500 m<sup>2</sup>

Fond de carte : OSM

Source : BL évolution  
ZAER - PÉTR UCCSA  
Juin 2024

# Proposition de zones d'accélération des énergies renouvelables



## Administratif

PÉTR- UCCSA

Commune

## ZAER

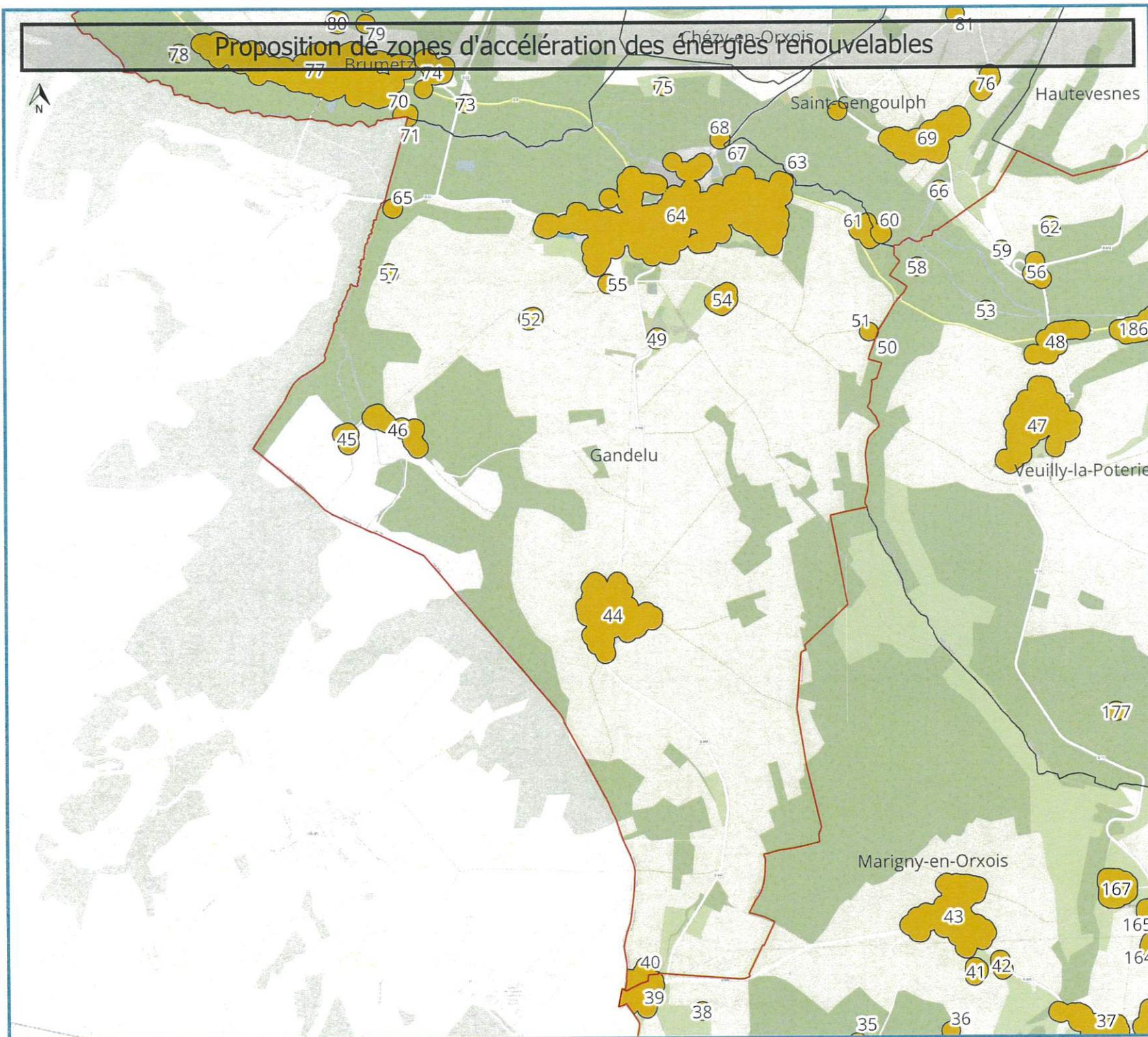
PV\_toiture

Hors des contraintes  
patrimoniales

Toitures non-résidentielles  
> 500 m<sup>2</sup>

Fond de carte : OSM

Source : BL évolution  
ZAER - PÉTR UCCSA  
Juin 2024



**Administratif**

- PÉTR- UCCSA
- Commune
- Calque Département

**ZAER**

- Toiture simplifiée, sans prise en compte des contraintes patrimoniales
- ZAER proposée pour PV Toiture ou Solaire Thermique

Fond de carte : OSM

Source : BL évolution  
 ZAER - PÉTR UCCSA  
 Juin 2024

# Proposition de zones d'accélération des énergies renouvelables



## Administratif

- PETR- UCCSA
- Commune
- Calque Département

## ZAER

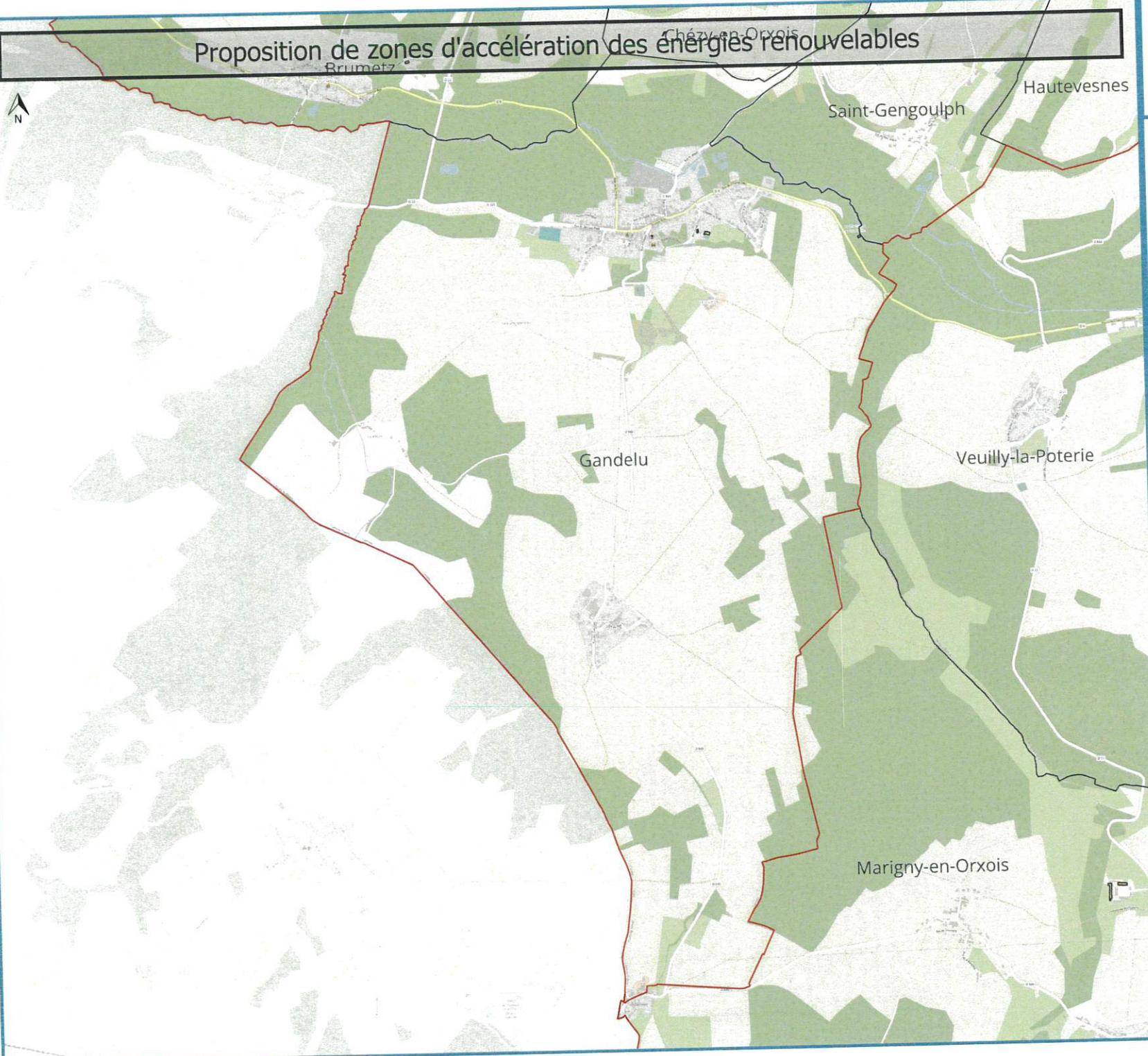
- Toiture simplifiée, sans prise en compte des contraintes patrimoniales
- ZAER proposée pour PV Toiture ou Solaire Thermique

Fond de carte : OSM

Source : BL évolution  
ZAER - PETR UCCSA  
Juin 2024



# Proposition de zones d'accélération des énergies renouvelables



## Administratif

PETR- UCCSA

Commune

## ZAER

Solaire Thermique

Sans prise en compte  
des contraintes

Bâtiments gros  
consommateur d'eau  
chaude sanitaire

Fond de carte : OSM

Source : BL évolution  
ZAER - PETR UCCSA  
Juin 2024

# Proposition de zones d'accélération des énergies renouvelables



- Administratif**  
[Red outline] PETR- UCCSA  
[Black outline] Commune
- ZAER**  
Solaire Thermique  
Hors contraintes patrimoniales  
[Green fill] Bâtiments gros consommateur d'eau chaude sanitaire

Fond de carte : OSM

Source : BL évolution  
ZAER - PETR UCCSA  
Juin 2024

# Proposition de zones d'accélération des énergies renouvelables



- Administratif**
- PETR- UCCSA
  - Commune
  - Calque Département
- ZAER**
- Toiture simplifiée, hors contraintes patrimoniales
  - ZAER proposée pour PV Toiture ou Solaire Thermique

Fond de carte : OSM

Source : BL évolution  
ZAER - PETR UCCSA  
Juin 2024